|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CDIP/19/7  |
| ORIGINAL : FRANCAIS |
| DATE : 13 MARS 2017  |

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Dix‑neuvième session**

**Genève, 15 – 19 mai 2017**

Proposition du Groupe africain relative à l’organisation, tous les deux ans, d’une conférence internationale sur la Propriété intellectuelle et le développement

*Document établi par le Secrétariat*

 Dans une communication datée du 6 mars 2017, la Mission permanente du Sénégal, en sa qualité de coordonnateur du groupe des pays africains, a envoyé au Secrétariat, au nom du groupe des pays africains, “une proposition relative à l’organisation, tous les deux ans, d’une conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement” aux fins de son examen à la dix-neuvième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP). Cette proposition répond à une décision prise par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), à sa dix-huitième session, faisant suite à l’examen du document CDIP/18/3 intitulé “Compte rendu de la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement”.

2. La communication susmentionnée du Sénégal est reproduite dans l’annexe du présent document.

*3. Le CDIP est prié d’examiner les informations contenues dans l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

**Proposition du Groupe africain relative à l’organisation, tous les deux ans, d’une conférence internationale sur la PropriÉtÉ intellectuelle et le dÉveloppement**

Le Groupe africain a l’honneur de formaliser sa proposition à la haute attention du Comité du Développement et de la Propriété Intellectuelle (CDIP), annoncée à l’occasion de la

18ème session, tenue du 31 octobre au 4 novembre 2016 (cf. paragraphe 6.2 du résumé du Président à cet égard).

Il convient de préciser que cette proposition est sous tendue et encouragée par les résultats fort appréciables enregistrés à l’issue de la Conférence organisée sur cette thématique, à Genève, les 7 et 8 avril 2016, ainsi qu’il ressort du rapport contenu dans le document CDIP/18/3, et des commentaires positifs des Etats membres à ce sujet.

Il s’y ajoute que cette proposition vise à institutionnaliser la tenue d’une Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement durant chaque cycle budgétaire de l’OMPI, en l’inscrivant dans le programme parallèle de l’Organisation, dans le contexte de l’Agenda du développement et le prolongement des séminaires organisés.

Les modalités organisationnelles et logistiques de mise en œuvre de cette proposition tiennent compte de celles approuvées par les pays membres pour la Conférence tenue en avril 2016.

En effet, les termes de référence déjà disponibles et convenus seraient réutilisés comme suit :

**TITRE GENERAL**

Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement

**TITRE SECONDAIRE**

Le titre secondaire de la Conférence doit découler de la thématique liée à la propriété intellectuelle et au développement et ses enjeux pratiques. Il doit être approuvé durant la première session du Comité qui se réunit pendant la première année du cycle budgétaire de l’OMPI.

**FRÉQUENCE**

Tous les deux (2) ans.

**LIEU**

Siège de l’OMPI, à Genève ou dans un autre pays proposé par les pays membres.

**DURÉE**

Deux (2) à (3) jours.

**DATES**

La première moitié de la deuxième année du cycle budgétaire de l’OMP.

**THÈMES**

La Conférence internationale portera sur le thème du titre secondaire convenu par les États membres durant la première session du Comité qui se réunit pendant la première année du cycle budgétaire de l’OMPI.

Le Secrétariat sera invité à structurer le programme de la Conférence internationale et à élaborer le contenu de chaque thème en consultation informelle avec les coordonnateurs des Groupes. Le programme final de la Conférence sera présenté à la deuxième session du CDIP de la première année du cycle budgétaire pour information.

**FORMAT**

La Conférence se réunit durant la première moitié de la deuxième année du cycle budgétaire de l’OMPI. Toutes les réunions auront lieu en séance plénière. Chaque session réunira un animateur et trois conférenciers, pour des discussions guidées, tenant compte des questions posées par les participants à l’animateur ainsi que de leurs observations avant et pendant les sessions. Les langues de travail seront les six langues officielles de l’ONU, et l’interprétation simultanée sera assurée dans ces six langues.

**CONFERENCIERS**

Le Secrétariat sera prié de sélectionner les conférenciers en tenant compte des principes d’équilibre géographique, de compétences appropriées et de représentation équilibrée des points de vue. Les pays membres seront amenés à fournir à titre indicatif des noms de conférenciers.

**PARTICIPANTS**

La Conférence internationale sera ouverte aux États membres, aux organisations intergouvernementales, aux organisations non gouvernementales et aux membres de la société civile. L’inscription pourra se faire à l’avance en ligne et physiquement sur place.

**RÉSULTATS ET COMMUNICATIONS**

Un compte rendu factuel sera établi par le Secrétariat, qui résumera les principales discussions tenues lors de la Conférence internationale et qui sera présenté à la dernière session du CDIP pendant la deuxième année du cycle budgétaire de l’OMPI.

Une page Web comprenant des informations détaillées sur la Conférence internationale sera spécifiquement créée sur le site Web de l’OMPI. Cette page Web sera utilisée pour mettre à disposition gratuitement tous les documents de la Conférence, notamment le programme, la version écrite des exposés, les fichiers audio et vidéo des délibérations de la Conférence et le compte rendu. Elle offrira également l’accès à une retransmission en direct des délibérations.

La Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement du cycle Budgétaire 2018/2019

Pour le cycle budgétaire 2018/2019 de l’OMPI, il est proposé que :

I. Le titre secondaire de la Conférence porte sur le thème : “Comment profiter du

système ?”

II. Le Secrétariat développe le programme de la Conférence en consultation avec les pays membres afin qu’il soit discuté durant la deuxième session du Comité de l’année 2018.

III. Le séminaire ait lieu au courant de la première moitié de l’année 2019 dans un endroit choisi par les pays membres.

IV. Le compte rendu factuel sera présenté à la deuxième session du CDIP de l’année 2019.

Telle est l’économie de la proposition du Groupe africain pour une Conférence internationale biannuelle sur la propriété intellectuelle et le développement.

 [Fin de l’annexe et du document]